



Administration Communale de Contern

Avis au public

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain il est porté à la connaissance du public qu'un

projet d'aménagement particulier « Im Medenpoul » sur des fonds sis à Oetrange au lieudit « Im Medenpoull » élaboré par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert de Belvaux pour le compte de la société « Sokrates Invest s.à.r.l. »

a été introduit à la Commune de Contern. Le collège échevinal a analysé la conformité du dossier et l'a transmis à la Cellule d'Evaluation pour avis.

Le dossier déposé à l'inspection du public au secrétariat communal à Contern le 26 octobre 2023 est consultable du 27 octobre 2023 au 27 novembre 2023 inclus. Un résumé du projet est consultable sur le site internet de la commune de Contern (www.contern.lu). Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Contern, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Contern, le 26 octobre 2023

Le collège échevinal,
Marion Zovilé-Braquet
Stéphanie Ansay
Jean-Pierre Schmitz